



**République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022**

**Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 9 avril 2022**

L'an 2022 le neuf Avril à 17:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 05 Avril 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Marilene DALMASSO - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Maryse CASTELLANI - Florent REYNAUD - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO

Pouvoirs :

FRANCOISE VADA à Myriam PASTORELLI - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE - Frédéric TRUC

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_50

Objet :ADMINISTRATION GENERALE- BAIL POUR LE REFUGE DES SAVANTS - ASSOCIATION LASCAR'IS

Monsieur le Maire expose à ses collègues que qu'il a été saisi d'une demande de l'association LASCAR'IS en vue d'obtenir la location du refuge des savants situé à proximité du Lac Long et édifié sur la parcelle cadastrée section DL n° 12.

Monsieur le maire propose d'accéder à leur demande et d'approuver la location du refuge des savants à l'association Lascar'is pour une période de un an à compter du 1^{er} Avril 2022 jusqu'au 31 Mars 2023 moyennant le paiement d'un loyer symbolique de 1 €.

Le Conseil Municipal l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Approuve la location du refuge des savants situé à proximité du lac long à l'association « Lascar'is » selon les modalités décrites ci-dessus
- Autorise le Maire à signer ledit bail

Adoptée à l'unanimité

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :